



## Union Départementale cgt-Force Ouvrière de Maine et Loire

14 place Louis Imbach - 49100 ANGERS

Tél : 02 41 25 49 60 - fax : 02 41 25 49 61 - courriel : [udfo49@force-ouvriere.fr](mailto:udfo49@force-ouvriere.fr)

[www.fo49.fr](http://www.fo49.fr)

# Déclaration de la Commission Administrative du 14 juin 2021

La Commission administrative élargie à l'ensemble des syndicats Force Ouvrière du Maine et Loire s'est réunie le lundi 14 juin.2021

Elle constate que les restrictions imposées par le gouvernement (déplacements, couvre-feu, confinement,) pour tenter de juguler la crise sanitaire, si elles ont pu être sources de difficultés dans l'exercice des mandats syndicaux n'ont pas fait taire les revendications.

Elle dénonce les mesures liberticides prises par le gouvernement avec la loi de sécurité globale, les décrets de fichage durant cette période ainsi que l'état d'urgence prolongé jusqu'à la fin septembre dont elle exige la levée comme elle exige l'abrogation de la loi sécurité globale et des décrets.

Les salariés qu'ils soient dans le secteur public ou dans le secteur privé se sont montrés prêts à l'action pour défendre les revendications durant toute cette période

Tel a été le cas pour les hospitaliers, les personnels des cliniques privées, les agents des EHPAD publics et privés, les salariés de Supply-Chain, les personnels de la crèche Pimloo contre sa fermeture, les personnels des crèches privées et publiques contre la réforme Taquet, les enseignants du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré, les AESH, les psychologues (publics et privés) les salariés d'intercosmétique, les agents des centres d'appel de la CPAM et de la CAF, les retraités, tous se sont emparés des revendications et mis tout en œuvre pour obtenir satisfaction. Cette liste est longue et ne cesse de croître tant la situation s'est dégradée avec la crise sanitaire.

Durant toute la pandémie, le gouvernement n'a eu de cesse de s'attaquer aux droits des salariés en multipliant les dérogations au Code du travail. Les conditions de travail se sont dégradées, et le télétravail est en passe de devenir la norme dans certains secteurs d'activité.

Elle dénonce la multiplication des ouvertures des commerces le dimanche faisant craindre la généralisation du travail dominical.

La CA constate que les aides publiques accordées aux entreprises pour les maintenir à flot, leur ont été accordées sans aucune contrepartie. Dans le même temps les salariés en activité partielle ont vu leurs salaires amputés et il est à craindre que l'indemnisation programmée à compter du 1<sup>er</sup> juillet diminue encore.

La CA s'inquiète des plans de licenciement qui se profilent dans de nombreux secteurs.

Elle dénonce les exonérations de cotisations qui privent ainsi de ressources les organismes de protection sociale sans aucune compensation alors qu'ils ont une nouvelle fois fait preuve de leurs rôles d'amortisseurs sociaux.

Le gouvernement vient d'annoncer la fin progressive du « quoi qu'il en coûte ». Pour FO, il n'est pas question que cela se transforme par « un quoi qu'il en coûte aux salariés » et le retour des contre-réformes visant à leur faire payer la facture de cette crise.

.../...

La CA dénonce la mise en œuvre de la réforme de l'assurance chômage au 1<sup>er</sup> juillet qui aboutira à une perte d'indemnisation pour plus de 2 millions d'entre eux

La CA s'inquiète et appelle à la plus grande vigilance sur la volonté du gouvernement à vouloir s'attaquer une fois de plus aux retraites alors que le rapport du COR pointe la baisse engagée par les précédentes réformes du montant des pensions. Le gouvernement vient de verser plus de 450 milliards aux entreprises et la perspective d'un déficit de 20 milliards d'euros dans les caisses de retraite justifierait de faire payer la note aux salariés et aux fonctionnaires. Mais le fond de l'affaire ce sont les régimes spéciaux avec lesquels Le Président de la République veut en finir ! Pour FO c'est tout simplement NON !

La Commission administrative fait sienne la résolution du CCN qui indique :

*« Droits et libertés, salaires, assurance chômage, retraites, services publics, le CCN considère que l'action interprofessionnelle, la grève interprofessionnelle s'il le faut, sont nécessaire face au comportement des pouvoirs publics et du patronat qui utilisent la situation sanitaire pour accélérer la remise en cause des droits et acquis des salariés dans tous les domaines »*

Face à cette situation, la commission administrative appelle tous ses syndicats à se renforcer, à multiplier les assemblées générales, les réunions d'information pour préparer la mobilisation et le rapport de force dans l'action commune dès lors que les conditions sont réunies.

Votée à l'unanimité